

**Discours du pape François  
aux participants au Congrès international  
pour les Vicaires Episcopaux et les Délégués pour la Vie Consacrée**

Chers frères et sœurs,

Je vous salue cordialement et je vous remercie d'être venus à ce premier Congrès international des vicaires et délégués épiscopaux pour la vie consacrée. Parmi vous, je désire saluer tous vos évêques et exprimer ma satisfaction pour l'attention qu'ils prêtent à la vie consacrée dans ses différentes expressions. Je remercie le cardinal Braz de Aviz pour les paroles par lesquelles il a introduit notre rencontre.

Vous, chers frères, êtes appelés à aider votre évêque dans tout ce qui concerne la vie consacrée (cf. CIC, 479 §2). Aujourd'hui, je voudrais partager avec vous trois brèves réflexions.

**1. La vie consacrée dans l'Église particulière**

« La vie consacrée est un don fait à l'Église, elle naît dans l'Église, elle grandit dans l'Église, elle est toute orientée vers l'Église » (Lettre apost. *À tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la vie consacrée*, 5). C'est un principe qui ne peut être oublié ni par les pasteurs ni par les consacrés. En effet, la vie consacrée « exprime de manière emblématique » et avec une force tout à fait particulière « la contribution d'un don charismatique au sacerdoce baptismal et au sacerdoce ministériel » et, « en tant que tel, elle se situe dans la dimension charismatique de l'Église » (Congrégation pour la doctrine de la foi, Lett. *Iuvenescit Ecclesia*, 15 mai 2016, 22c). Il revient aux évêques de la recevoir « avec joie et gratitude » (cf. *ibid.*, 8), montrant à son égard bienveillance, paternité et amour zélé.

La vie consacrée « est un capital spirituel qui contribue au bien de tout le Corps du Christ (cf. *Lumen gentium*, 43) et pas seulement des familles religieuses » (Lett. Ap. *À tous les consacrés à l'occasion de l'Année de la vie consacrée*, III,5). C'est pour cette raison que j'ai demandé et que je demande aujourd'hui encore aux pasteurs et à vous, vicaires et délégués pour la vie consacrée, de l'accueillir « cordialement et avec joie » (*ibid.*) comme une réalité qui « est dans le cœur même de l'Église » et « comme un élément décisif de sa mission » en tant qu'elle « appartient irrévocablement à sa vie et à sa sainteté » (*ibid.*).

Par conséquent, j'encourage les pasteurs, et vous avec eux, à manifester une sollicitude particulière pour promouvoir dans vos Églises les différents charismes, anciens comme nouveaux, à être proches des consacrés, avec tendresse et amour et à enseigner au peuple de Dieu la valeur de la vie consacrée.

Aux consacrés, je rappelle que la juste autonomie et la liberté ne peuvent se confondre avec l'isolement et l'indépendance. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de vivre une juste autonomie et liberté, dans les instituts qui en sont fournis, en étroite relation avec l'insertion, de sorte que la liberté charismatique et

la catholicité de la vie consacrée s'expriment aussi dans le contexte de l'Église particulière. Celle-ci ne répondrait pas pleinement à ce que Jésus a désiré pour son Église si elle était privée de la vie consacrée qui fait partie de sa structure essentielle, de la même manière que le laïcat ou le ministère ordonné.

C'est pour cette raison qu'à la lumière du Concile Vatican II, nous parlons aujourd'hui de coessentialité des dons hiérarchiques et des dons charismatiques (cf. *Lumen gentium*, 4) qui découlent de l'unique Esprit de Dieu et alimentent la vie de l'Église et son action missionnaire. Tous ces dons sont destinés à contribuer, de diverses manières, à l'édification de l'Église, dans une relation harmonieuse et complémentaire entre elles. Les pasteurs sont appelés à respecter, sans manipuler, « la pluridimension qui constitue l'Église et à travers laquelle l'Église se manifeste ». Que les consacrés, de leur côté, se souviennent qu'ils ne sont pas « un patrimoine fermé » mais « une facette intégrée au corps de l'Église, attirée vers le centre qu'est le Christ » (J.M. Bergoglio, *Intervention au synode sur la vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde*, XVIème Cong. Gén. 13 octobre 1994).

## **2. Érection de nouveaux instituts de vie consacrée**

Avant comme après le Concile Vatican II, différents instituts de vie consacrée sont apparus, et continuent d'apparaître. L'Esprit ne cesse de souffler où il veut et quand il veut (cf. *Jn* 3,8). Étant de la responsabilité de l'évêque diocésain de discerner et de reconnaître l'authenticité des dons charismatiques et d'ériger dans le diocèse les instituts de vie consacrée, cela ne peut se faire sans un discernement serein et adéquat qui, outre les critères signalés dans la Lettre apostolique *Iuvenescit Ecclesia* au n.18, tienne compte de l'originalité du charisme, de sa dimension prophétique, de son insertion dans la vie de l'Église particulière, de la communion affective et effective avec celle-ci et avec l'Église universelle, de l'engagement pour l'évangélisation, y compris dans sa dimension sociale ; de même aussi qu'il vérifiera que le fondateur ou la fondatrice a fait preuve de maturité ecclésiale, par une vie qui ne contredit pas l'action de l'Esprit Saint inspirateur des charismes et que ces charismes peuvent s'harmoniser adéquatement dans la communion ecclésiale (cf. *Ibid.*,17). Enfin, je rappelle l'obligation de toujours consulter auparavant la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, comme j'en ai récemment disposé en apportant une clarification au canon 579.

Au moment d'ériger un nouvel institut, nous ne pouvons pas seulement penser à l'utilité pour l'Église particulière. Les évêques, leurs vicaires et délégués, de même que la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, ne peuvent être simplistes en exerçant cette grave responsabilité. Que les pasteurs considèrent, en érigeant un nouvel institut, qu'ils exercent certainement un droit qui leur est propre, mais qu'en même temps ils assument une responsabilité au nom de l'Église universelle, du moment que cet institut sera destiné à grandir et à sortir des frontières du diocèse qui l'a vu naître. Il faut en

outre considérer avec prudence le devoir de fournir la formation adéquate aux candidats. Puisqu'il s'agit d'une décision délicate, il est bien que les évêques se laissent aider par ceux qui ont l'expérience de la vie consacrée et vous pouvez vous trouver parmi ceux-ci, chers frères.

### 3. Relations mutuelles

Vous jouez un rôle important dans les relations mutuelles entre les pasteurs et les consacrés. Je sais que ce thème sera étudié pendant ce congrès ; mais au synode de 94, il a été demandé de revoir l'Instruction *Mutuae relationes* : nous sommes un petit peu en retard ! Actuellement, elle fait l'objet d'une étude spécifique de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique et de la Congrégation pour les évêques, auxquelles j'ai demandé de réélaborer le document *Mutuae relationes*.

Outre l'actualisation des normes qui doivent régir les relations mutuelles entre les évêques et toutes les formes de vie consacrée, masculine et féminine, il s'agit d'approfondir la valeur de la réciprocité qui engage les pasteurs et les consacrés. Il n'existe pas de relations mutuelles là où certains commandent et les autres se soumettent, par peur ou par convenance. Il y a en revanche des relations mutuelles là où l'on cultive le dialogue, l'écoute respectueuse, l'hospitalité réciproque, la rencontre et la connaissance, la recherche partagée de la vérité, le désir de collaboration fraternelle pour le bien de l'Église qui est une « maison de communion ». Tout ceci est de la responsabilité des pasteurs comme des consacrés. Nous sommes tous appelés, en ce sens, à être des « pontifes », des constructeurs de ponts. Notre époque requiert la communion dans le respect de la différence. N'ayons pas peur de la diversité qui vient de l'Esprit.

Je voudrais enfin vous demander une attention particulière envers les sœurs contemplatives. Comme je l'ai affirmé dans la récente Constitution apostolique *Vultum Dei quaerere*, cette forme de « sequela Christi » enracinée « dans le silence de la clôture », représente dans l'Église et pour l'Église « le cœur priant, gardant la gratuité et d'une riche fécondité apostolique », qui génère « des fruits précieux de grâce et de miséricorde » et de « multiples formes de sainteté » (n.5). L'Église, y compris l'Église particulière, a besoin de ces « phares qui indiquent la route pour atteindre le port », de ces « flambeaux qui accompagnent le chemin des hommes et des femmes dans la nuit obscure de notre époque », de ces « sentinelles du matin qui annoncent le lever du soleil » (*ibid.*,6). Accompagnez-les avec affection fraternelle, les traitant toujours comme des femmes adultes, respectant leurs compétences propres, sans interférences indues. Accompagnez-les en leur apportant de l'aide en tout ce qui se réfère aux éléments essentiels de leur vie, tels qu'ils sont présentés dans la Constitution apostolique déjà citée (cf. *nn.* 12ss), et tenant compte de l'Instruction qui émane de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique (cf. *ibid.*, 14§1). Focaliser

toute l'attention sur un seul élément, pour important qu'il puisse être, comme c'est le cas de la clôture ou de l'autonomie, pourrait conduire à un déséquilibre vital qui aurait de tristes conséquences pour la vie de ces sœurs.

Chers frères, aimez la vie consacrée et dans ce but, faites en sorte de la connaître en profondeur. Construisez des relations mutuelles à partir de l'ecclésiologie de communion, du principe de la coessentialité, de la juste autonomie qui revient aux consacrés. Saluez de ma part vos évêques et tous les consacrés de vos diocèses.

Je vous assure de ma prière et vous, s'il vous plaît, n'oubliez pas de prier pour moi. Merci et bon congrès !

***© Traduction de Zenit, Constance Roques***

28/10/2016